



Projet de gestion patrimoniale des étangs et du bois de Puy-blanc

Classé comme site d'intérêt écologique exceptionnel sur le territoire du PNR, le secteur de Puy-blanc, est délimité principalement par les anciennes carrières et le bois sur une surface d'une quarantaine d'hectares. La succession de milieux humides et boisés, de sols calcaires puis marneux constitue une grande richesse en matière de biodiversité des espèces animales et végétales qui s'y sont établies.



Des atouts plaçant pour une orientation de ce territoire en espace naturel sensible :

- Grande variété de milieux créant des paysages favorables aux observations géologiques et botaniques : le causse calcaire alterne avec des milieux boisés au sous-sol marneux, des marais et étangs abritant une flore et faune caractéristique. (voir détail sur la fiche ZNIEFF)
- Un remarquable conservatoire d'espèces protégées de batraciens; avec le crapaud sonneur à ventre jaune dont l'habitat est protégé au titre de la loi « habitats » du 21 mai 1992 ; salamandres, tritons marbrés et palmés.
- Un important gisement de fossiles (au fond des anciennes carrières)
- Une réserve d'eau exceptionnelle sur un canton (Livernon) généralement déficitaire en eau durant l'été.
- Présence d'un sentier d'interprétation balisé de 6 km.

Depuis plusieurs années cet espace se trouve particulièrement fragilisé en raison de plusieurs facteurs.

- Une pression industrielle et routière importante :

Dans les années à venir, les activités économiques générées par la proximité immédiate d'un Parc d'activités Industrielles (La Blancardie) et le voisinage de l'axe vert Figeac - A 20 avec un trafic routier croissant et le tracé de nouveaux accès rendront particulièrement vulnérable cette zone.



- Propriété des lieux mal définie :

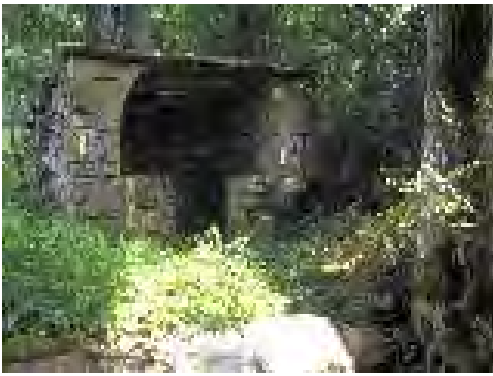
La multitude de propriétaires et parfois le manque de lisibilité de l'appartenance des parcelles, laissent libre cours à une utilisation "sauvage" des lieux, sans concertation, et parfois au détriment écologique de ce territoire. (pompage, pêche, chasse, baignade, récolte de fossiles, motocross sauvage...)

- Des projets contraires à la destination de cet espace naturel :

D'éventuels projets portés par des acteurs publics (centre d'enfouissement des déchets, à présent abandonné) ou privés viennent régulièrement s'interposer face à la seule et réelle vocation de ces lieux qui doit demeurer la préservation du patrimoine naturel du site.

Ainsi un véritable projet de protection, et de gestion s'impose pour ce patrimoine naturel original, caractérisé par une intéressante biodiversité, une variété de paysages mais aussi marqué par une activité humaine particulièrement riche durant le siècle passé (travail de la terre cuite)

Ce projet ne pourra réellement voir le jour que si la maîtrise foncière de la collectivité publique sur la plus grande partie du site est acquise.



fontaine de Pomiers



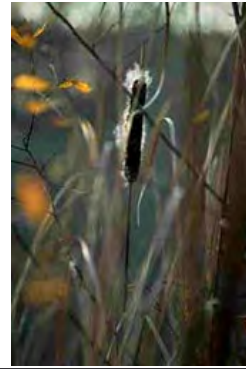
Passage de randonnées cheval ou vtt



crapaud sonneur



activité de pêche sur les étangs



massettes à feuilles étroites



randonnée pédestre le 11 juin



départ du sentier d'interprétation

et aussi un lieu de mémoire d'un intense activité ouvrière



L'intérêt écologique de ce secteur a amené plusieurs instances à prendre des mesures de classement pour préserver la maîtrise foncière en ces lieux :

- En 1988 une partie du secteur (les étangs et les marais) étaient classée ZNIEFF (zone d'intérêt faunistique et floristique exceptionnel) (voir fiche jointe en annexe).
- Lors de la création du PNR des causses du Quercy, 40 ha de Puy-blanc étaient définis comme site d'intérêt écologique exceptionnel. Dans le cadre de la charte du PNR, le département et la région « *s'engagent à aider à une éventuelle acquisition publique à objectif de conservation patrimoniale* »
- *Puy-blanc figure dans les projets du PNR dans le cadre du contrat de développement territorial 2002-2006(mesure 1 et 15, fiches jointes)*
- La commune de Cambes s'engageant pour sa part « *à élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion et de préservation du patrimoine du site* »
- *En 1993, la commune de Cambes classait une grande partie de ce territoire en Z.A.D, se trouvant ainsi titulaire du droit de préemption pour maîtriser le foncier sur ce secteur.*
- *Le département du Lot, abandonnant définitivement son projet de centre d'enfouissement à Puy-blanc est prêt à soutenir l'achat par la commune d'une partie de ce secteur, au titre de sa politique des espaces naturels sensibles.(lettre du 9 /11/2004)*



Ce site naturel fait depuis plusieurs années l'objet d'études et d'expérimentations initiées par l'association locale « du côté de Puy-blanc » et en collaboration avec la commune de Cambes et le PNR des Causses du Quercy :

- Randonnées à thème (géologie, botanique, etc....)
- Création d'un sentier d'interprétation
- Observations du sonneur à ventre jaune et création de lieux de reproduction
- Collectage de la mémoire ouvrière (ancienne tuilerie)



Un projet pour Puy-blanc :

Création d'un espace naturel protégé, lieu d'observation et d'éducation à l'environnement.

1. La création d'un comité de pilotage

Cette instance permettra de rassembler tous les acteurs dans le but d'élaborer, en commun, un projet pour ce site :

Ce comité pourra rassembler :

Les représentants de la commune, du PNR, de l'intercommunalité, ainsi que les associations locales (« du côté de Puy-blanc, assoc de pêche, de chasses, de randonneurs etc...).
Des professionnels de l'éducation à l'environnement (le REEL, le PIAF, Lot Nature etc....)

Ses objectifs :

Définir un cahier des charges pour le site : (Sur la base de la charte du PNR)

- Ce qui doit être entièrement préservé (habitats caractéristiques, périodes de reproduction...)
- A quel endroit et quels types d'activités peuvent être réalisés.
- Définir un planning d'entretien du site et qui l'assume.
- Initier certaines études et diagnostics pour mieux connaître le milieu.

2. Première phase :

- Délimiter définitivement la propriété communale et interdire tout accès motorisé :
installation de chicanes efficaces et de panneaux du type :
« Site Naturel Protégé de Puy-blanc, propriété de la commune de Cambes, accès interdit à tout véhicule à moteur. »
- Favoriser le développement du sonneur à ventre jaune (en créant des lieux de reproduction fiables dès cet hiver)
- Supprimer la surpopulation de ragondins par une campagne de piégeages
- Initier une étude sur la gestion de l'eau sur le site (étangs, ruisseau, marais et leurs connexions, pêche)
- Réaliser quelques animations sur le site dès 2006 (randonnées à thème, observation des batraciens, parcours occitan)

3. **Deuxième phase :**

- Créer, dès 2006 sur ce secteur sauvegardé, et en partenariat avec l'équipe technique du Parc, des associations d'éducation à l'environnement et de protection de la nature une animation en direction des populations du territoire du Parc d'une part et du pays Est Quercy d'autre part.(sorties à thème, offre aux scolaires)
- Restaurer les fontaines et les sentiers du secteur, protéger et entretenir la zone des étangs, de la carrière, le lit du ruisseau et le bois.
- Etudier un nouveau sentier d'interprétation à dominante géologie ,flore et faune associées.(réalisation d'une plaquette)
- Des activités de pleine nature pourront être initiées sur le site dans la mesure où elles ne se présentent pas comme une agression sur le milieu naturel fragile (balisages de chemins, parcours de santé, lieu de pêche, à étudier en concertation avec les usagers et en respectant la charte du PNR)
- Réalisation d'un accès avec petit parking en bordure du site.